

**DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE ET CANTINE**  
**Année scolaire 2018-2019**

Votre numéro d'allocataire CAF / MSA : .....

**Enfant(s)**

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) : .....

**REPRÉSENTANTS LEGAUX**

**Père** Autorité parentale : oui non Destinataire des factures : oui non

NOM ..... Prénom .....

Adresse : .....

Cidex ..... Code Postal ..... VILLE.....

Téléphone(s) : .....

E-mail : .....

**Mère** Autorité parentale : oui non Destinataire des factures : oui non

NOM ..... Prénom .....

Adresse : .....

Cidex ..... Code Postal ..... VILLE.....

Téléphone(s) : .....

E-mail : .....

**Autre responsable légal** Responsable légal : oui non ⇨ lien avec l'enfant : .....

Destinataire des factures : oui non

NOM ..... Prénom .....

Adresse.....

Cidex ..... Code Postal ..... VILLE.....

Téléphone(s) : .....

E-mail : .....

**AUTRES PERSONNES MAJEURES à appeler en cas d'urgence et autorisé(e)s à prendre l'enfant**

Nom Prénom : ..... n° de tél. .... Lien à l'enfant : .....

Nom Prénom : ..... n° de tél. .... Lien à l'enfant : .....

Nom Prénom : ..... n° de tél. .... Lien à l'enfant : .....



## SERVICES PROPOSÉS

### **GARDERIE DU MATIN de 7h30 à 8h30**

### **CANTINE**

Si vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à la cantine **tous les jours de l'année**, cochez cette case. (ATTENTION : Si votre/vos enfant(s) sont absents et que nous ne sommes pas prévenus jusqu'au jour même - 08h30 maximum, cela engendrera la facturation de la prestation cantine)

### **GOUTER de 16h30 à 17h00**

### **GARDERIE DU SOIR de 17h00 à 18h30**

### **ACCUEIL DE LOISIRS (Temps extrascolaire),**

- Petites vacances (sauf Noël) et grandes vacances (sauf le mois d'août), de 08h00 à 18h00

- Les Mercredis hors vacances scolaires, de 07h30 à 17h30 (Matin sans repas ou Journée avec repas)

Ces créneaux sont à réserver sur le site Internet [www.logicieltantine.fr/massongy](http://www.logicieltantine.fr/massongy)

**Date limite : le jeudi 12h00 pour la semaine suivante.**

Au-delà et pour les seuls cas de force majeure, envoyez un mail à [enfancejeunesse@massongy.fr](mailto:enfancejeunesse@massongy.fr) ou téléphonez au 04 50 35 45 75 puis tapez 3 ou le 07 70 24 72 07.

Si vous n'avez pas internet, contacter le Service Enfance Jeunesse par téléphone / SMS ou faites nous votre demande sur papier libre ou par mail.

## PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER Attention ! Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Livret de famille ou Carte d'identité valide des parents
- Mise à jour des vaccinations (Copie du carnet de santé)
- Fiche sanitaire
- Attestation d'emploi des 2 parents (de moins de 3 mois)
- RIB
- Notification du quotient familial par la CAF
- Jugement fixant les conditions de garde des enfants, s'il y a lieu

Problèmes particuliers des enfants sur lesquels vous souhaitez attirer notre attention :

**Je soussigné(e), M.....,**

- ✓ certifie(e) l'exactitude des renseignements ci-dessus,
- ✓ autorise la mise en œuvre des traitements d'urgence qui peuvent être nécessaires,
- ✓ accepte le règlement du service qui m'est remis avec le présent dossier et m'engage à le respecter,
- ✓ accepte la diffusion de l'image de mon ou mes enfant(s), mais exclusivement pour la communication sur les activités Municipales [phrase à rayer si refus].

(Signature)

\* Assurances : L'attestation d'assurance demandée correspond à l'attestation d'assurance RC dont dispose la famille avec son assurance habitation. Mais cela peut aussi être attesté via l'assurance scolaire lorsqu'elle est souscrite en sus. Vous avez intérêt à souscrire aussi un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent être exposés vos enfants eu égard aux activités auxquelles ils participent (article L227-5 du Code de l'action sociale et des familles).

\* La Caisse d'Allocations Familiales met à la disposition de la mairie un service internet à caractère professionnel qui permet de consulter le calcul de votre quotient familial. Conformément à la loi du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à cela en nous écrivant. Dans ce cas, il vous appartiendra de fournir les informations nécessaires à ce calcul.

Si vous ne fournissez pas votre attestation de la CAF ou au moins votre numéro d'allocataire, vous serez facturé au tarif "NON CAF"